

PLAFONDS DE RESSOURCES 2024
« Loc'Avantages »
(source : BOI-BAREME-000017-11/03/2024)
SEGMENT LOC 1 (secteur intermédiaire)

Pour les baux conclus ou renouvelés en 2024, les plafonds de ressources sont les suivants (revenu fiscal de référence des revenus 2022) :

Composition du ménage locataire	Plafonds de ressources applicables en 2024	
	Zone B1	Zones B2 et C
Personne seule	35 435 euros	31 892 euros
Couple	47 321 euros	42 588 euros
Personne seule <u>ou</u> couple ayant 1 personne à charge*	56 905 euros	51 215 euros
Personne seule <u>ou</u> couple ayant 2 personnes à charge	68 699 euros	61 830 euros
Personne seule <u>ou</u> couple ayant 3 personnes à charge	80 816 euros	72 735 euros
Personne seule <u>ou</u> couple ayant 4 personnes à charge	91 078 euros	81 971 euros
Personne à charge supplémentaire	+ 10 161 euros	+ 9 142 euros

SEGMENT LOC 2 (secteur social)

Pour les baux conclus ou renouvelés en 2024, les plafonds de ressources sont les suivants (revenu fiscal de référence des revenus 2022) :

Composition du ménage locataire	Plafonds de ressources applicables en 2024	
	Zone B1	Zones B2 et C
Personne seule	25 942 euros	23 347 euros
Couple	34 645 euros	31 180 euros
Personne seule <u>ou</u> couple ayant 1 personne à charge*	41 661 euros	37 495 euros
Personne seule <u>ou</u> couple ayant 2 personnes à charge	50 296 euros	45 266 euros
Personne seule <u>ou</u> couple ayant 3 personnes à charge	59 166 euros	53 250 euros
Personne seule <u>ou</u> couple ayant 4 personnes à charge	66 682 euros	60 014 euros
Personne à charge supplémentaire	+ 7 439 euros	+ 6 694 euros

SEGMENT LOC 3 (secteur très social)

Pour les baux conclus ou renouvelés en 2024, les plafonds de ressources sont les suivants (revenu fiscal de référence des revenus 2022) :

Composition du ménage locataire	Plafonds de ressources applicables en 2024	
	Zone B1	Zones B2 et C
Personne seule	14 268 euros	12 840 euros
Couple	20 788 euros	18 708 euros
Personne seule <u>ou</u> couple ayant 1 personne à charge*	24 997 euros	22 497 euros
Personne seule <u>ou</u> couple ayant 2 personnes à charge	27 813 euros	25 033 euros
Personne seule <u>ou</u> couple ayant 3 personnes à charge	32 544 euros	29 289 euros
Personne seule <u>ou</u> couple ayant 4 personnes à charge	36 675 euros	33 008 euros
Personne à charge supplémentaire	+ 4 090 euros	+ 3 681 euros

* considéré *personne à charge* : enfants à charge dans le sens du Code général des impôts, et, si leurs ressources ne sont pas passibles de l'impôt sur le revenu, les ascendants de 65 ans ou plus et les ascendants, descendants ou collatéraux infirmes.

Association Altéa-Cabestan

Alizés 17 - Agence Immobilière à Vocation Sociale (AIVS®) de la Charente-Maritime

34, avenue de la Résistance - 17000 LA ROCHELLE

Tel : 05 46 27 50 15 – contact@alizes17.fr

Carte n° CPI 1702 2018 000 037 769 délivrée par la CCI de la Charente-Maritime - Garanties financières : CEGC. Gestion : 200 000€. Transactions : 110 000€

PLAFONDS DE RESSOURCES 2024
« LOUER ABORDABLE »
(source : BOI-BAREME-000017-11/03/2024)
SECTEUR SOCIAL

Pour les baux conclus ou renouvelés en 2024, les plafonds de ressources sont les suivants (revenu fiscal de référence des revenus 2022) :

Composition du ménage locataire	Plafonds de ressources applicables en 2024
Personne seule	22 642 euros
2 personnes ne comportant aucune personne à charge* (à l'exclusion des jeunes ménages**) <u>ou</u> 1 personne seule en situation de handicap***	30 238 euros
3 personnes <u>ou</u> personne seule ayant 1 personne à charge <u>ou</u> jeune ménage** sans personne à charge <u>ou</u> 2 personnes dont au moins une en situation de handicap	36 362 euros
4 personnes <u>ou</u> personne seule ayant 2 personnes à charge <u>ou</u> 3 personnes dont au moins une en situation de handicap	43 899 euros
5 personnes <u>ou</u> personne seule ayant 3 personnes à charge <u>ou</u> 4 personnes dont au moins une en situation de handicap	51 641 euros
6 personnes <u>ou</u> personne seule ayant 4 personnes à charge <u>ou</u> 5 personnes dont au moins une en situation de handicap	58 200 euros
Personne à charge supplémentaire	+ 6 492 euros

SECTEUR TRES SOCIAL

Pour les baux conclus ou renouvelés en 2024, les plafonds de ressources sont les suivants (revenu fiscal de référence des revenus 2022) :

Composition du ménage locataire	Plafonds de ressources applicables en 2024
Personne seule	12 452 euros
2 personnes ne comportant aucune personne à charge* (à l'exclusion des jeunes ménages**) <u>ou</u> 1 personne seule en situation de handicap***	18 143 euros
3 personnes <u>ou</u> personne seule ayant 1 personne à charge <u>ou</u> jeune ménage** sans personne à charge <u>ou</u> 2 personnes dont au moins une en situation de handicap	21 818 euros
4 personnes <u>ou</u> personne seule ayant 2 personnes à charge <u>ou</u> 3 personnes dont au moins une en situation de handicap	24 276 euros
5 personnes <u>ou</u> personne seule ayant 3 personnes à charge <u>ou</u> 4 personnes dont au moins une en situation de handicap	28 404 euros
6 personnes <u>ou</u> personne seule ayant 4 personnes à charge <u>ou</u> 5 personnes dont au moins une en situation de handicap	32 010 euros
Personne à charge supplémentaire	+ 3 569 euros

* considéré *personne à charge* : enfants à charge dans le sens du Code général des impôts, et, si leurs ressources ne sont pas passibles de l'impôt sur le revenu, les ascendants de 65 ans ou plus et les ascendants, descendants ou collatéraux infirmes.

** considéré *jeune ménage* le couple sans personne à charge, dont la somme des âges est au plus égale à 55 ans.

*** considéré *personne en situation de handicap* : cf décision de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH)

Association Altéa-Cabestan

Alizés 17 - Agence Immobilière à Vocation Sociale (AIVS®) de la Charente-Maritime

34, avenue de la Résistance - 17000 LA ROCHELLE

Tel : 05 46 27 50 15 - contact@alizes17.fr

Carte n° CPI 1702 2018 000 037 769 délivrée par la CCI de la Charente-Maritime - Garanties financières : CEGC. Gestion : 200 000€. Transactions : 110 000€

SECTEUR INTERMEDIAIRE

Pour les baux conclus ou renouvelés en 2024, les plafonds de ressources sont les suivants (revenu fiscal de référence des revenus 2022) :

Composition du ménage locataire	Plafonds de ressources applicables en 2024	
	Zone B1	Zones B2 et C
Personne seule	35 435 euros	31 892 euros
Couple	47 321 euros	42 588 euros
Personne seule <u>ou</u> couple ayant 1 personne à charge*	56 905 euros	51 215 euros
Personne seule <u>ou</u> couple ayant 2 personnes à charge	68 699 euros	61 830 euros
Personne seule <u>ou</u> couple ayant 3 personnes à charge	80 816 euros	72 735 euros
Personne seule <u>ou</u> couple ayant 4 personnes à charge	91 078 euros	81 971 euros
Personne à charge supplémentaire	+ 10 161 euros	+ 9 142 euros

* considéré *personne à charge* : enfants à charge dans le sens du Code général des impôts, et, si leurs ressources ne sont pas passibles de l'impôt sur le revenu, les ascendants de 65 ans ou plus et les ascendants, descendants ou collatéraux infirmes.